

Discours prononcé par M. Pierre Nihoul, Président de la Cour constitutionnelle, à l'occasion de l'installation de Madame le juge Emmanuelle Bribosia, au cours de l'audience solennelle de la Cour du 29 mars 2022

Monsieur le Vice-Premier Ministre,
Messieurs les chefs de corps des hautes juridictions internationales et nationales,
Chers Collègues, beste Collega's,
Dames en Heren, Mesdames et Messieurs,
Chers amis, beste vrienden,

Madame Emmanuelle Bribosia a été nommée juge à la Cour constitutionnelle par arrêté royal du 29 octobre 2021, en remplacement de Monsieur François Daout, devenu émérite depuis le 15 septembre 2021, dont je salue la présence parmi nous aujourd'hui et à qui je rends hommage pour tout ce qu'il a accompli au sein de la Cour, de fin 2010 à 2021.

Madame Emmanuelle Bribosia a prêté serment entre les mains du Roi le 8 novembre 2021 en présence des deux présidents comme il est de tradition. Si aujourd'hui, il nous revient de l'installer solennellement, notre collègue exerce donc sa fonction depuis près de 5 mois.

Madame le Juge, Chère Emmanuelle,

La Cour est triplement heureuse de vous accueillir en son sein :

1. Tout d'abord, la Cour retrouve un pur produit venu en direct du monde académique comme l'est notre collègue Danny Pieters.

2. Ensuite, la Cour ne comptait plus de juge bruxellois depuis le départ du Président Spreutels en septembre 2018. Votre nomination rééquilibre ainsi la composition géographique de la Cour.

3. Enfin, la Cour attendait de pied ferme la nomination, parmi le groupe francophone des juges, d'une femme, ce qui n'était plus le cas depuis la Baronne Jeanine Delruelle qui a quitté la Cour le 24 avril 2001, il y a plus de 20 ans. La Cour compte donc, depuis le 18 mars 2022, quatre femmes dans ses rangs, ce qui, rappelons-le, est le minimum non pas syndical mais légal.

Mais, chère Emmanuelle, vous n'allez pas vous en tirer à si bon compte. Il est en effet de tradition de rappeler, lors d'un discours d'installation, les grandes étapes de la carrière du récipiendaire et ainsi de mieux le faire connaître à ceux et celles de notre auditoire qui n'ont pas cette chance.

Vous avez derrière vous une longue et déjà brillante carrière académique à à peine 50 ans.

Emmanuelle Bribosia obtient en juin 1994 son diplôme de licenciée en Droit avec La Plus Grande Distinction à l'ULB. Elle reçoit également le Prix Ganshof van der Meersch destiné à récompenser les mérites de l'étudiant qui a fait preuve des plus grandes qualités dans le domaine du droit public au cours de ses études.

Elle est ensuite proclamée en décembre 2000 Docteur en droit de l'ULB avec La Plus Grande Distinction et les félicitations du jury. Elle obtient pour sa thèse en 2001 le prix Alice Seghers décerné par la Faculté de Droit de l'ULB. Sa Thèse de doctorat est intitulée « La protection des droits fondamentaux dans l'ordre juridique communautaire : le poids respectif des logiques fonctionnelle et autonome dans le cadre normatif et jurisprudentiel », sous la direction de Jean-Victor Louis.

Après avoir passé sans encombre les différents stades habituels de la carrière académique, Emmanuelle Bribosia est nommée en juin 2021 professeure ordinaire à temps plein en droit européen et droits fondamentaux à la Faculté de droit de l'ULB et fait partie de l'Institut d'Etudes européennes dont elle a été vice-présidente. Elle coordonne le Master de spécialisation en droit européen.

Elle a été en charge des cours suivants dispensés en Master de spécialisation en droit européen, en Master en droit ou en Master de spécialisation en droit international : « Droit public européen » (co-titulaire : Marianne Dony), « Intégration par le droit », « Protection internationale et européenne des droits et libertés », « Union européenne et droits fondamentaux », « Approches juridiques des discriminations » (co-titulaire : Isabelle Rorive) et « Droits fondamentaux. Enjeux juridiques et normatifs » (co-titulaires : Justine Lacroix et Isabelle Rorive).

Elle a été professeure invitée à Tokyo, Rio de Janeiro, Berkeley, Montréal et à l'Institut universitaire européen de Florence.

Elle fût « Marraine », avec Isabelle Rorive, de Christiane Taubira pour la remise des insignes de Doctorat Honoris Causa de l'ULB en 2018.

Elle a encadré comme directeur huit thèses de doctorat qui ont toutes été soutenues entre 2014 et 2020. Elle a également été présidente du Comité d'accompagnement de quatre thèses de doctorat soutenues.

Du côté de la recherche, ses activités se concentrent sur la protection internationale et européenne des droits et libertés et sur le droit de l'égalité et de la non-discrimination, tout en privilégiant une approche interdisciplinaire de ces thématiques. Elle a codirigé douze ouvrages, écrit dans 57 ouvrages collectifs, publié 32 articles dans des revues

scientifiques internationales et 15 articles dans des revues scientifiques nationales et collaboré à 38 rapports de recherche.

Emmanuelle Bribosia est également membre « senior » de l'European Network of Legal Experts in the Non-discrimination Field, du Berkeley Comparative Anti-Discrimination Law Study Group et de la structure de recherche interdisciplinaire sur le genre, l'égalité et la sexualité, en abrégé "STRIGES", de l'ULB.

Elle est enfin membre de plusieurs comités de rédaction de revues internationales (Cahiers de droit européen, Journal européen des droits de l'homme, Revue belge de droit international) et codirige avec Patrick de Fontbressin la collection « Droit et justice » aux Editions Anthémis.

Mais il est une activité qui mêle l'enseignement et la recherche, dont elle est particulièrement fière. Il s'agit de l'Equality Law Clinic qu'elle a fondé, en 2014, avec le professeur Isabelle Rorive. Cette « clinique du droit » s'inspire d'une expérience américaine tout-à-fait originale. Aux USA, des condamnés à mort se trouvant dans le couloir de la mort n'avaient pas les moyens de consulter des avocats. Des académiques se sont mobilisés et ont mobilisé leurs étudiants pour venir en aide à ces détenus de manière tout-à-fait bénévole. Emmanuelle et sa collègue s'en sont inspiré pour faire travailler leurs étudiants sur des cas réels, d'abord sous la forme de stage, ensuite dans un véritable cours. Les cas sont identifiés en collaboration avec des partenaires privilégiés (ONG, Unia, etc ...) et donnent lieu à la rédaction de mémoires ou de rapports pouvant être utilisés par ces organismes. L'Equality Law Clinic poursuit ainsi une double vocation pédagogique et sociale : donner une expérience pédagogique universitaire unique aux étudiants de Master en droit ; contribuer concrètement à la promotion de l'égalité et de la justice. Pour plus de détails, je vous invite à consulter le site qui est très bien documenté.

Mais cantonner Emmanuelle à ses activités académiques prolifiques et presque boulimiques ne résiste pas à l'analyse. Derrière la professeure et la chercheuse engagée se cache, non en réalité, se révèle une artiste.

Notre collègue a ainsi exercé ses talents dans le domaine musical. Elle a étudié le solfège et le piano pendant près de 10 ans à l'académie. Si elle avoue avoir eu une formation très classique, elle s'intéresse à de nouvelles tendances musicales. Elle a aussi fait partie de nombreuses chorales mêlant parfois la voix et le mouvement. De telles qualités sont assurément précieuses lorsqu'il s'agit d'accorder, lors de nos délibérés, la voix de douze juges !

Notre collègue s'est aussi tournée vers le théâtre et l'improvisation pendant ses études de droit, n'hésitant pas revêtir les habits d'une « vengeuse masquée » ! Cette immersion lui a permis de rencontrer le père de ses deux enfants, qui est metteur en scène, mais aussi de nouer des liens entre le droit et le théâtre. Emmanuelle a ainsi mis sur pied une collaboration entre l'Institut d'Etudes européennes et le Théâtre national ; elle a été membre du conseil d'administration du Théâtre Varia ; et elle a initié et mis sur pied un projet de pièce de théâtre à l'école Charles Janssens autour du vivre ensemble et de la question du voile islamique, basé notamment sur des extraits de « Antigone voilée » de François Ost et de « Un coin de voile » de Linda Lewkowicz.

Mêler Droit et Culture, voilà de quoi nous réjouir. Outre l'équilibre personnel que ce mélange procure, il est un gage de qualité de nos réflexions au sein de la Cour. L'idée de droit, des droits, du droit n'a en effet de sens qu'en référence à un système de valeurs, de normes et de cultures qui révèlent des formes dynamiques d'agencement social ou sociétal.

C'est donc avec beaucoup de plaisir, Chère Collègue, Chère Emmanuelle, que je vous déclare installée dans vos nouvelles fonctions

et vous adresse les chaleureuses félicitations de la Cour. Je souhaite y associer votre compagnon, Cédric, vos deux enfants, Madeleine et Léo, et votre belle-fille Malia qui occupent tous une place importante dans votre vie !

Je demande à votre secrétaire, Madame Sylvie Mathieu, de remettre ces fleurs à votre compagnon, en témoignage de l'hommage très amical que la Cour lui manifeste à l'occasion de votre installation.